

# COMPTE RENDU

## REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2017

Le Conseil Municipal de Monclar s'est réuni en Mairie le 16 Mai 2017 à 21H sous la présidence de Monsieur Gérard STUYK, Maire.

Présents : Mmes CANO-HERNANDEZ. CATHERINE. LABIT. MAUBOULES.  
Mrs BIASI. BOUISSIERE. CAGNATI. DECOURTY. JUGIE. LATOUR. LORENZATO. STUYK.

Absents : Mme LABIGOUE. M. CUNY.

Aucune observation n'étant faite, on passe à l'ordre du jour.

### **Foyer Bellevue** :

M. le Maire a convié le bureau du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) pour évoquer la situation du Foyer Bellevue et tenter de trouver une issue au problème.

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le CCAS est gestionnaire du Foyer Bellevue, propriété d'Habitayls. Le CCAS verse un loyer mensuel de 1 800 € à Habitayls.

M. le Maire explique qu'à ce jour seulement 16 studios sur 36 sont occupés malgré les travaux de réhabilitation engagés par Habitayls en 2016, et le coût modéré des logements (de 310 à 350 € charges comprises).

Il rappelle que chaque année depuis 2014, la commune verse au CCAS une subvention d'équilibre qui va de 20 000 € à 25 000 € ; le personnel communal intervient régulièrement pour tous travaux d'entretien et espaces verts, le personnel remplaçant est également communal ce qui représente des charges conséquentes pour la commune qu'elle ne peut plus continuer à assumer.

Le bureau du CCAS et le conseil municipal décident de demander la résiliation à titre conservatoire de la gestion du Foyer Bellevue à compter du 30 septembre 2017.

Après débat, il est proposé que M. le Maire, Président du CCAS, rencontre les responsables d'Habitayls soit pour renégocier la redevance à la baisse proportionnellement au taux d'occupation, soit pour mettre un terme à la convention liant le CCAS à Habitayls.

### **Proposition Signalétique** :

M. le Maire rappelle les divers problèmes qu'occasionne le manque de signalisation. La commission voirie s'est réunie pour étudier la signalisation à mettre en place sur le bourg pour palier à cette situation.

M. Bouissière projette le projet émis par la commission voirie. Tout d'abord le modèle de signalisation, puis les emplacements.

M. le Maire informe que le modèle de signalisation installée sur la commune de Sainte-Livrade par exemple, représente par entité un coût de 200 € qui a été financé de la manière suivante : 100 € d'aide financière (suite à dossier établi par le SMAVLOT), 100 € pris en charge par les commerçants concernés.

1° Tour de Ville, au niveau de la côte St Jean :

- Centre de Loisirs
- Salle du Magre

2° Promenade du Nord, Face à la caserne :

- Toutes Directions
- Poids Lourds
- Ets Beaugeard
- Parking centre-ville
- Foyer du Mont Clair

3° À l'entrée de la rue du 11 Novembre 1918, côté gauche :

- Commerces
- Services

4° Rue des Anciens Fossés : soit au niveau de la rue de Montastruc, soit au niveau de la rue de Marmande :

- Toutes Directions
- Commerces
- Services

La proposition de la signalétique susdite sera soumise aux commerçants.

D'autre part, la commission voirie a également évoqué l'éventualité d'une modification du sens de la circulation dans le bourg :

- Rue de Marmande : sens unique, du tour de ville à la Place de la Mairie
- Circulation dans les 2 sens de la Place de la Mairie à la Promenade du Midi (devant l'Eglise),
- rue de Montastruc : sens unique, de la Place de la Mairie vers le tour de ville.

Cette modification ne pourra être validée que si elle est réalisable (passage de tous véhicules) et après discussion avec les commerçants.

### **Programme Chemins :**

1) M. Stuyk informe que le montant des travaux programmés pour la réfection des chemins s'élève en 2017 à 15 000 €.

M. Jugie informe qu'une partie du programme 2017 a été validée par la commission voirie.

Lieux d'intervention : Chemin de « Prélat », Chemin de « La Bourdette », Chemin de « Marcillac », Chemin de « Moulin Cornier ».

M. Jugie précise que la commission est en attente des devis concernant les chemins de « Fonpeyrade » et de la « Côte Saint Jean ».

2) M. Stuyk fait part de la demande de M. RODRIGUES Anthony et Mme GENESTE Emilie, domiciliés lieu-dit Camirout qui souhaitent acquérir le chemin communal qui dessert leur domicile afin de l'entretenir par leurs propres moyens.

Le conseil est d'accord sur le principe, ce chemin ne desservant que la propriété de M. RODRIGUES et Mme GESNESTE. Le conseil municipal décide de lancer la procédure de cession du chemin rural et invite M. le Maire à organiser une enquête publique sur ce projet.

### **Inauguration du Bourg :**

Après débat, il est arrêté la date du samedi 24 juin à 10h30. Seront conviés les Monclarais, les élus communautaires, M. le Député, M. le Sénateur, M. le Sous-Préfet, Les conseillers départementaux, M. le Président du Conseil Départemental, le Maître d'œuvre, les entreprises, les pompiers, les anciens combattants, la gendarmerie.

Le conseil municipal décide de faire appel à un traiteur pour l'organisation d'un cocktail déjeunatoire. Il est également évoqué l'idée d'une animation musicale.

#### **Point des Commissions :**

Pas d'information à communiquer.

#### **City stade :**

M. le Maire informe que le Centre de Loisirs Communautaire souhaiterait la construction d'un city stade. Des aides financières peuvent être obtenues de la CAF dans la mesure où cet investissement est un besoin pour le Centre de Loisirs. M. le Maire explique que ce projet serait financé par la Communauté de Communes Lot et Tolzac et que pour sa réalisation, la commune de Monclar devrait mettre à disposition le terrain sis en contrebas du centre de loisirs. Le conseil municipal est favorable au projet et à la mise à disposition du terrain communal.

#### **Travaux logement du Foirail :**

M. le Maire rappelle le projet de réhabilitation du logement rue du Foirail évoqué lors du conseil municipal du 26 janvier 2017 et inscrit dans les orientations budgétaires 2017.

SOLIHA, (Fédération SOLIHA, Solidaires pour l'habitat, représente le Mouvement SOLIHA, Mouvement associatif national au service de l'amélioration de l'habitat) a rendu l'étude de faisabilité du projet.

Les travaux préconisés sont proposés en 2 phases :

Phase 1 rénovation énergétique,

Phase 2 Travaux d'aménagement du logement.

Le coût de la phase 1 varie suivant les matériaux utilisés de 50 000 € à 80 000 €

Le coût des travaux de restructuration du logement est estimé à 50 000 €.

M. le Maire rappelle que cet investissement était réalisable en augmentant le prix du loyer qui est actuellement de 391 €. Après débat, il est proposé d'ajourner ce projet.

#### **Informations diverses :**

##### **GEMAPI :**

M. le Maire informe que la loi MAPTAM (*Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles*) complétée par la loi NOTRe (*Nouvelle organisation territoriale de la république*) attribue une nouvelle compétence obligatoire, la **GEMAPI** (**G**estion des **M**ilieus **A**quatiques et de **P**révention des **I**ndondations), aux communes, transférée de droit aux EPCI à fiscalité propre et ceci pour le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

##### **Identification des cours d'eau au titre de la police de l'eau :**

M. le Maire explique qu'il est demandé aux collectivités d'apporter une plus grande lisibilité du réseau hydrographique communal afin de savoir si la loi sur l'eau s'applique ou pas. Les élus vont donc devoir recenser les cours d'eau et fossés de la commune. Les fossés répondant aux critères du cours d'eau seront considérés comme cours d'eau et par conséquent la loi sur l'eau leur sera applicable.

**Information : « Constitue un cours d'eau un écoulement d'eaux courantes dans un lit naturel à l'origine, alimenté par une source et présentant un débit suffisant la majeure partie de l'année. L'écoulement peut ne pas être permanent compte tenu des conditions hydrologiques et géologiques locales. »**

Cas'Ateliers-Foyer Mont Clair :

M. le Maire fait part à l'assemblée de la réalisation d'un refuge à insectes par les résidents du Foyer Mont Clair à la Cas'Ateliers, nouveau lieu dédié aux ateliers occupationnels. À leur demande et afin d'inscrire leur participation à la vie locale, il est proposé d'implanter ce refuge au Tour de Ville-Promenade du Midi (ancien emplacement de la statue "Le crieur de l'infini"). Site choisi à la fois pour le bien être des insectes et pour le plaisir de tous à commencer par les enfants de l'école ! Le conseil municipal émet un avis favorable à l'installation de ce refuge qui sera prise en charge par la collectivité.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

---